

Pays de Crussol

Châteaubourg - Cornas - Guilherand-Granges - Saint-Péray - Soyons - Toulaud

Topo-guide randonnée non motorisée de Crussol à Vernoux



En 2000 paraissait la toute première édition du topo guide de randonnée non-motorisée de Crussol à Vernoux. Aujourd'hui, c'est la troisième édition qui vient de paraître !!

Le topo guide de randonnée non-motorisée de Crussol à Vernoux est un ouvrage édité par les Offices de Tourisme du Pays de Crussol à Saint-Péray, du Plateau de Crussol à Alboussière et du Pays de Vernoux à Vernoux-en-Vivarais.

Il regroupe près de 700 km de sentiers balisés sur le territoire de Crussol à Vernoux : sentiers de Grande Randonnée (GR), de Petite Randonnée (PR) et GR de Pays.

Cette édition propose une nouvelle boucle sur la commune de Soyons ainsi que quatre boucles supplémentaires spéciales VTT autour de la commune de Boffres.

En effet, cette commune bénéficie d'une base d'activité VTT de randonnée labellisée par la Fédération Française de Cyclotourisme, avec prêt de casques, point de lavage, vélociste professionnel à proximité, salle de réunion, plan des circuits et topo guides à disposition.

Renseignements : www.ffct.org

Le topo guide est composé d'une pochette plastique pratique pour son transport, d'une couverture rigide, d'une carte recto-verso présentant les circuits, y compris les circuits VTT et équestres, 18 fiches recto-verso présentant les 35 boucles du guide et 4 fiches recto-verso présentant les 8 circuits spéciaux dédiés au VTT.

Il est important de noter que ce nouveau topo guide a été imprimé sur du papier labellisé FSC. Pour information, le Forest Stewardship Council (FSC) est un écolabel qui assure que la production d'un produit à base de bois a respecté des procédures garantissant la gestion durable des forêts.



Office de Tourisme du Pays de Crussol
1, rue de la République - 07130 SAINT-PÉRAY
Tél. 04 75 40 46 75 - Fax 04 75 40 55 72
e-mail : info@paysdecrussol-tourisme.com
www.paysdecrussol-tourisme.com
<http://paysdecrussol.canalblog.com>